



# COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

## Quarante-troisième session

*«Sécurité alimentaire et nutrition – faire la différence»*

Rome (Italie), 17-21 octobre 2016

## RAPPORT

### I. QUESTIONS D'ORGANISATION

1. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a tenu sa quarante-troisième session du 17 au 21 octobre 2016, au Siège de la FAO, à Rome. Étaient présents les représentants de 116 membres du Comité et de huit États non membres du Comité, ainsi que les représentants de:

- 10 institutions et organes du système des Nations Unies;
- 123 organisations de la société civile (OSC)<sup>1</sup>;
- 2 organisations internationales de recherche agronomique;
- 2 institutions financières régionales et internationales;
- 86 associations du secteur privé et fondations philanthropiques privées<sup>2</sup>; et
- 45 observateurs.

2. Neuf ministres et huit vice-ministres étaient inscrits comme participants. La liste complète des membres, des participants et des observateurs est reproduite dans le document portant la cote CFS 2016/43/Inf.4 (<http://www.fao.org/about/meetings/cfs/cfs43/fr/>).

3. Le présent rapport contient les annexes suivantes: Annexe A – Ordre du jour de la session; Annexe B – Composition du Comité; Annexe C – Liste des documents; Annexe D – Déclaration de la délégation russe; et Annexe E – Thème du rapport de 2018 du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE).

<sup>1</sup> La participation d'organisations de la société civile a été facilitée par le Mécanisme international de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Ce chiffre comprend 106 OSC regroupées sous l'égide de ce Mécanisme.

<sup>2</sup> Ce chiffre comprend 81 entreprises regroupées sous l'égide du Mécanisme du secteur privé.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).



4. Le Comité a été informé que l'Union européenne (UE) participait aux travaux de la session conformément aux paragraphes 8 et 9 de l'Article II de l'Acte constitutif de la FAO.
5. La Présidente du Comité, Mme Amira Daoud Hassan Gornass (Soudan), a déclaré la session ouverte.
6. Le Comité a adopté l'ordre du jour et le calendrier provisoires.
7. Le Comité a constitué un comité de rédaction présidé par M. Matthew Hooper (Nouvelle Zélande) et composé de représentants des pays suivants: Australie, Brésil, Chine, Côte d'Ivoire, Égypte, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Indonésie, Kenya, Lesotho, Oman, Pays-Bas, Portugal et Zimbabwe.

## II. SÉANCE D'OUVERTURE

8. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les membres et autres parties prenantes du CSA étaient invitées à s'exprimer sur le thème «Systèmes alimentaires durables, nutrition et changement climatique».
9. Des allocutions d'ouverture ont été prononcées par M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (message vidéo), Mme Amira Daoud Hassan Gornass, Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), M. José Graziano da Silva, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), M. Kanayo Nwanze, Président du Fonds international de développement agricole (FIDA), Mme Elisabeth Rasmusson, Directrice exécutive adjointe du Programme alimentaire mondial (PAM), et M. Patrick Caron, Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Ces allocutions sont reproduites sous la forme de documents d'information du CSA, en ligne à l'adresse <http://www.fao.org/about/meetings/cfs/cfs43/fr/>.
10. Les ministres et d'autres membres de délégation ont été invités à faire des déclarations. Au cours de la séance, on a insisté sur le fait qu'il importait de travailler ensemble pour promouvoir des systèmes alimentaires durables, améliorer la nutrition et relever les défis du changement climatique.

## III. CONVERGENCE DES POLITIQUES

### III.A LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION: QUELS RÔLES POUR L'ÉLEVAGE?

11. Le Comité s'est déclaré satisfait du rapport du HLPE intitulé «Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quels rôles pour l'élevage?», présenté par M. Wilfrid Legg, responsable de l'équipe de projet du HLPE. M. Yaya Olaitan Olaniran (Nigéria), Rapporteur du processus relatif à la convergence des politiques, a présenté la série proposée de recommandations découlant des négociations menées par les membres et autres parties prenantes du CSA.
12. Le Comité a encouragé l'ensemble des parties prenantes à diffuser les recommandations aux niveaux local, national et mondial, à les utiliser et à en soutenir l'application lors de la formulation de stratégies, politiques et programmes, selon que de besoin.

13. Le Comité a également encouragé l'ensemble des parties prenantes à réunir des informations sur les expériences et les enseignements tirés de l'utilisation de ces recommandations et a demandé au Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi du CSA d'organiser un événement pour faire le point lors d'une future session plénière du CSA, sous réserve de la disponibilité de ressources, afin de mettre en commun les enseignements à tirer et de déterminer si les recommandations étaient toujours pertinentes et si elles étaient appliquées.

14. Le Comité a souligné la nécessité d'analyser plus avant les modalités selon lesquelles les principales questions soulevées dans les recommandations peuvent être résolues par les divers acteurs dans les différentes régions moyennant des actions concrètes et adaptées au contexte.

15. Le Comité s'est félicité du processus, où chacun avait sa place, et qui avait permis de parvenir à un accord avant la plénière et il a approuvé une série de recommandations issues du processus connexe relatif à la convergence des politiques, énoncées ci-après.

\*\*\*\*\*

16. Les recommandations ci-après ont été établies à partir des principales conclusions du rapport du Groupe d'experts de haut niveau du CSA intitulé «Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quels rôles pour l'élevage?». Le développement durable de l'agriculture – y compris l'élevage – est essentiel pour réduire la pauvreté et parvenir à la sécurité alimentaire et à une bonne nutrition. Les recommandations visent à renforcer la contribution du secteur de l'élevage<sup>3</sup> à un développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition et participent à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate, dans le contexte général de l'accomplissement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030); elles mettent en exergue le rôle essentiel des petits exploitants dans la concrétisation de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

17. Les recommandations s'inspirent des voies à suivre vers un développement durable de l'élevage définies dans le rapport du Groupe d'experts de haut niveau (HLPE), qui s'appuient sur les trois principes que sont l'amélioration de l'efficacité des ressources, le renforcement de la résilience et l'amélioration de l'équité sociale et des résultantes ayant trait à la responsabilité.

18. Les recommandations s'adressent principalement aux gouvernements aux fins de l'élaboration des politiques publiques, mais également, de manière plus générale, à l'ensemble des parties prenantes qui jouent un rôle dans la concrétisation de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Les recommandations sont à caractère volontaire et non contraignantes. Elles ont pour but de compléter et non de reprendre les recommandations et les indications déjà énoncées dans d'autres produits du CSA<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> Dans ces recommandations, les références faites au secteur de l'élevage ou aux systèmes de production animale renvoient au secteur dans son ensemble, y compris les denrées alimentaires d'origine animale et les animaux de trait et autres animaux exploités pour leur énergie motrice et qui facilitent la production agroalimentaire.

<sup>4</sup> Par exemple les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées et le Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE), ainsi que les recommandations générales convenues sur le thème Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

## RECOMMANDATIONS

19. Les recommandations ayant trait au développement agricole durable concernent l'ensemble des systèmes agricoles, y compris l'élevage. Les recommandations ayant trait spécifiquement à l'élevage portent sur les enjeux propres à ce secteur.

### Développement agricole durable

#### I. FAVORISER LA COHÉRENCE ET ÉLABORER DES VOIES ADAPTÉES À CHAQUE CONTEXTE

- a) Promouvoir l'intégration de la sécurité alimentaire et de la nutrition (SAN) dans les politiques y afférentes afin de renforcer au maximum le rôle positif que le développement agricole durable et, en particulier, l'élevage jouent dans l'amélioration de la durabilité économique, sociale et environnementale des systèmes alimentaires et renforcer la cohérence entre les politiques et les programmes sectoriels;
- b) S'appuyer sur les orientations fournies par les organisations et accords internationaux et régionaux pertinents<sup>5</sup> et prendre en compte autant que nécessaire les activités menées dans le cadre des plateformes multipartites et partenariats<sup>6</sup> consacrés au développement agricole durable et à des questions spécifiques à l'élevage;
- c) Promouvoir un système de commerce agricole mondial qui soit équitable, tourné vers les marchés et conforme aux règles multilatérales régissant les échanges commerciaux, compte tenu du rôle important que joue le commerce à l'appui de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

#### II. RÉPONDRE AUX BESOINS EN MATIÈRE DE NUTRITION, DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, DE CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE SERVICES

- a) Préconiser une consommation appropriée d'aliments d'origine animale qui soient culturellement acceptables<sup>7</sup>, pour une alimentation saine et une meilleure nutrition, y compris par la sensibilisation et l'éducation dans le contexte de la promotion de l'agriculture et de la production animale durables conformément à l'ODD 12;
- b) Reconnaître le rôle important que les aliments d'origine animale, y compris les produits laitiers, peuvent jouer pour les enfants, les femmes enceintes, les mères allaitantes et les personnes âgées;
- c) Renforcer les capacités afin de respecter les normes, programmes et cadres nationaux et internationaux en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, veiller à ce qu'ils soient adaptés aux différentes échelles, aux différents contextes et aux différents modes de production et de commercialisation, en particulier s'agissant des normes du Codex Alimentarius;
- d) Veiller à ce que les conditions de travail et de vie de tous les travailleurs, à tous les stades de la production, de la transformation et de la distribution, soient conformes aux

---

<sup>5</sup> On peut citer par exemple (mais la liste n'est pas exhaustive) les suivants: Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, le Codex Alimentarius, les Lignes directrices de l'OIE pour la lutte contre les maladies animales, le Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et la Déclaration d'Interlaken, l'initiative Une seule santé de l'OMS et l'Alliance mondiale de recherche sur les gaz à effet de serre en agriculture.

<sup>6</sup> À titre d'exemple, citons notamment le Programme mondial pour un élevage durable, le Partenariat pour l'évaluation et la performance environnementales de l'élevage et le Partenariat multipartite au service de la sécurité sanitaire des aliments pour animaux.

<sup>7</sup> Compte tenu des obligations et dispositions légales nationales et internationales.

conventions de l'OIT et soient protégées par la législation nationale, et à ce que le travail donne lieu à une rémunération suffisante;

e) Définir et mettre en œuvre des politiques et des outils facilitant l'accès des agriculteurs aux marchés et au crédit afin de les aider à améliorer leurs conditions de vie;

f) Encourager les investissements publics et privés responsables<sup>8</sup>, y compris les investissements directs étrangers conformes à la réglementation nationale, et assurer d'autres formes de financement adéquates, y compris l'aide publique au développement, de manière à contribuer concrètement au développement agricole durable, notamment au développement de l'élevage, en particulier au profit des petits exploitants, et plus spécifiquement des agriculteurs familiaux et des éleveurs pastoraux;

g) Faciliter l'accès inclusif à des services sociaux de qualité, à des systèmes de protection sociale, à des services de vulgarisation, à des services de sélection animale et à des services vétérinaires, en particulier au profit des petits exploitants, y compris des agriculteurs familiaux et des éleveurs pastoraux.

### **III PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES**

a) Respecter, protéger et faire appliquer les droits des femmes qui travaillent dans le secteur agricole, y compris dans l'élevage;

b) Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et assurer un accès égal aux ressources productives animales, au renforcement des capacités et à l'éducation, et favoriser la participation des femmes aux processus décisionnels sur un pied d'égalité.

### **IV. PROMOUVOIR L'AUTONOMISATION DES JEUNES**

a) Promouvoir des initiatives en faveur de la jeunesse, y compris dans les domaines de l'éducation, de la formation, des services consultatifs ruraux et des services financiers inclusifs, afin de renforcer les capacités des jeunes et de faciliter leur accès aux terres et aux autres ressources, de telle sorte qu'ils jouent un rôle moteur dans l'amélioration du développement agricole durable et qu'ils prennent une part active à tous les niveaux dans les systèmes alimentaires.

### **V. PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE ET UNE UTILISATION EFFICACE DES RESSOURCES NATURELLES**

a) Promouvoir la durabilité et l'amélioration de tous les systèmes de production, notamment en mettant à profit des approches axées sur l'agriculture biologique, sur l'agroécologie et sur l'intensification durable, de manière à préserver la diversité biologique et les écosystèmes, à réduire à un niveau minimal la détérioration de l'environnement et à diminuer les émissions de gaz à effet de serre par unité de produit;

b) Promouvoir les systèmes agricoles intégrés permettant le meilleur usage des ressources naturelles, mettre fin à la déforestation, restaurer les terres dégradées, améliorer la qualité des sols et favoriser une gestion durable des ressources hydriques;

c) Renforcer le développement, la conservation, l'exploitation durable et la gestion des ressources zoogénétiques dans le secteur de l'élevage conformément au Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, en mettant l'accent sur l'importance du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS), et promouvoir l'accès aux

---

<sup>8</sup> Répondant aux critères énoncés dans les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.

ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ainsi que le partage des avantages découlant de ces ressources, conformément aux traités internationaux en vigueur ayant trait à ces questions;

d) Reconnaître, respecter et protéger les systèmes de production traditionnels, y compris les systèmes pastoraux et leurs stratégies de mobilité, qui utilisent les écosystèmes de manière durable et contribuent notablement à la sécurité alimentaire et à la nutrition de communautés et aux modes de vie de ces communautés;

e) Recenser les solutions possibles qui permettraient d'améliorer l'efficacité dans l'ensemble des systèmes alimentaires, tout en réduisant le plus possible les impacts environnementaux néfastes, et veiller à une utilisation optimale de l'énergie, de l'eau, de l'azote et des autres ressources naturelles;

f) Réduire les pertes et gaspillages alimentaires, notamment en favorisant l'amélioration des infrastructures et le renforcement de la chaîne du froid, par la sensibilisation des consommateurs, la diffusion des pratiques optimales, l'information, le renforcement des capacités et le transfert de technologies visées par des accords mutuels, y compris au profit des petits exploitants et des éleveurs pastoraux, en prenant en compte les technologies locales les plus appropriées.

## **VI. AMÉLIORER LA RÉSILIENCE FACE AUX RISQUES ET À LA VARIABILITÉ**

a) Renforcer la sécurité des droits fonciers, conformément aux Directives volontaires du CSA pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, y compris dans les situations de conflits, quelles qu'elles soient;

b) Faciliter l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de celui-ci dans les systèmes agricoles, conformément à l'Accord de Paris, en apportant un soutien particulier aux petits producteurs et aux éleveurs pastoraux, ainsi qu'au rôle des femmes dans les systèmes alimentaires;

c) Élaborer des politiques et des outils et améliorer les capacités afin d'évaluer, atténuer et gérer les risques, et réduire l'instabilité excessive des prix et son incidence sur les plus vulnérables;

d) Améliorer l'accès des éleveurs aux assurances, y compris les assurances indexées;

e) Améliorer la prophylaxie, le contrôle et la surveillance des maladies, notamment par une coopération entre pays sur la question des maladies transfrontières, afin de renforcer les dispositifs d'alerte rapide et d'intervention rapide et les systèmes de lutte contre les maladies et leur dissémination et d'éradication des maladies, en mettant l'accent sur le Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants.

## **VII. PROMOUVOIR LA COOPÉRATION ET LA COLLABORATION EN MATIÈRE D'INNOVATION ET DE RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT ET RÉPONDRE AUX BESOINS EN MATIÈRE DE DONNÉES**

a) Améliorer la coopération Nord-Sud, Sud-Sud, triangulaire et internationale, en particulier aux fins du renforcement des capacités, du transfert de technologies visées par des accords mutuels, du partage de connaissances et de la mobilisation de ressources financières supplémentaires;

b) Promouvoir la collaboration mondiale en matière de collecte et de diffusion de données pertinentes ventilées, notamment par sexe;

- c) Cultiver et stimuler l'innovation afin de lever les obstacles qui entravent le développement agricole durable dans les systèmes de production animale, y compris par la recherche participative et collaborative, le transfert de connaissances et le renforcement des capacités;
- d) Soutenir la protection et le renforcement des systèmes de savoirs traditionnels et mettre en valeur les connaissances tirées de l'expérience dans la recherche-développement;
- e) Promouvoir l'accès aux technologies numériques et leur utilisation, y compris dans l'agriculture de précision, et favoriser leur application en faveur du développement agricole durable.

### **Systemes de production animale Tous systemes**

## **VIII. AMÉLIORER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX**

- a) Permettre l'accès à des services vétérinaires et à des services de vulgarisation, de vaccination et de médication, y compris les antimicrobiens, qui soient adaptés aux spécificités des systèmes de production animale;
- b) Améliorer la gestion de la santé animale, y compris de la biosécurité et de la prévention des risques biotechnologiques, notamment en accordant une attention particulière aux maladies infectieuses et aux zoonoses et en réduisant l'exposition à des dangers environnementaux, en suivant les normes de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), ainsi que l'approche Une seule santé;
- c) Conformément à la Déclaration politique de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la résistance aux agents antimicrobiens (septembre 2016), au Plan d'action de l'OMS<sup>9</sup> sur la résistance aux antimicrobiens, à la résolution 4/2015 de la FAO et aux directives et normes de l'OIE, du Codex Alimentarius et de l'OMS, compte tenu de l'initiative Une seule santé et dans un esprit de la collaboration entre la FAO, l'OIE et l'OMS, préconiser une utilisation prudente et responsable des antimicrobiens dans le secteur agricole et empêcher que les antimicrobiens soient employés s'ils ne sont pas nécessaires, et en particulier promouvoir l'abandon progressif des antimicrobiens comme activateurs de croissance dans les élevages en l'absence d'une analyse des risques;
- d) Améliorer le bien-être des animaux en suivant les «cinq principes»<sup>10</sup> ainsi que les normes et principes de l'OIE qui s'y rapportent, notamment grâce à des programmes de renforcement des capacités, en favorisant les activités menées de manière volontaire dans le secteur de l'élevage afin d'améliorer le bien-être animal;
- e) Promouvoir l'accès à des aliments pour animaux de bonne qualité et faciliter la formation sur les pratiques durables d'alimentation des animaux d'élevage.

---

<sup>9</sup> Organisation mondiale de la Santé.

<sup>10</sup> Les cinq principes (ou «cinq libertés») sont les suivants: 1) absence de faim, de soif et de malnutrition; 2) absence de peur et de détresse; 3) absence de stress physique et thermique; 4) absence de douleur, de lésions et de maladie; 5) possibilité pour l'animal d'exprimer les comportements normaux de son espèce. Voir les Principes directeurs pour le bien-être animal de l'OIE, dans la section 7 du Code sanitaire pour les animaux terrestres.

## Systemes spécifiques

### IX. RECONNAÎTRE, PROTÉGER ET SOUTENIR LES SYSTÈMES PASTORAUX EN TANT QUE MOYEN D'EXISTENCE, ET LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES

- a) Améliorer l'efficacité, la durabilité et la résilience des systèmes pastoraux, au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
- b) Permettre la mobilité des éleveurs pastoraux, notamment le franchissement des frontières le cas échéant; leur garantir l'accès aux terres, à l'eau, aux marchés et aux services et assurer une gestion adaptative des terres, et favoriser une gouvernance responsable des ressources communes, dans le respect du droit national et international;
- c) Renforcer le rôle des organisations d'éleveurs pastoraux et renforcer les politiques et les investissements publics, aux fins de la prestation de services adaptés aux besoins, aux modes de vie et à la mobilité des populations pastorales, y compris en promouvant l'égalité des sexes et en se penchant sur les besoins particuliers et le rôle des femmes dans les communautés pastorales.

### X. PROMOUVOIR ET SOUTENIR LES SYSTÈMES D'ÉLEVAGE À L'HERBE

- a) Renforcer le rôle des systèmes d'élevage à l'herbe dans la fourniture de services écosystémiques, notamment la rétention de carbone, en améliorant la gestion durable de la diversité biologique, des sols et des ressources hydriques;
- b) Restaurer les sols dégradés et réduire la déforestation en favorisant une gestion durable des pâturages, notamment grâce aux systèmes agrosylvopastoraux, en cherchant à améliorer la qualité des sols, le stockage du carbone, la productivité des pâturages et la conservation et l'entreposage des fourrages.

### XI. PROMOUVOIR ET SOUTENIR LES SYSTÈMES MIXTES

- a) Renforcer l'intégration de la culture et de l'élevage, notamment par une plus grande intégration des légumineuses dans la rotation des cultures et les cultures intercalaires, ainsi que des forêts – systèmes agrosylvopastoraux – à différentes échelles, y compris au niveau des exploitations, des bassins versants et des écosystèmes, avec pour avantage la satisfaction des besoins en intrants et en énergie dans des conditions durables, notamment par l'utilisation de la force motrice animale et l'utilisation des effluents d'élevage comme engrais;
- b) Tirer le meilleur parti du potentiel de l'élevage comme moyen de subsistance durable pour les petits exploitants, en favorisant l'organisation et l'action collective, l'investissement dans les infrastructures et l'accès aux marchés<sup>11</sup> et en adoptant des mesures pour gérer les risques et relever les défis;
- c) Promouvoir la gestion des effluents d'élevage et l'utilisation de produits dérivés, ainsi que la réutilisation et le recyclage des déchets, s'il y a lieu, tout en préservant la qualité de l'eau et de l'air et en améliorant la santé des sols.

---

<sup>11</sup> Conformément aux recommandations du CSA sur la mise en relation des petits exploitants et des marchés.



## **XII. PROMOUVOIR LA DURABILITÉ DES SYSTÈMES INTENSIFS**

- a) Réduire la pression sur les ressources en favorisant l'efficacité de la production et l'utilisation des aliments pour animaux ainsi qu'une utilisation durable des sous-produits appropriés dans l'alimentation animale;
- b) Améliorer l'efficacité de la production et protéger l'environnement, notamment en améliorant la gestion des déchets et l'utilisation des sous-produits et grâce à l'emploi et à la diffusion de technologies et de pratiques innovantes et adaptées;
- c) Veiller à ce que les conditions de travail et les conditions de vie soient conformes aux normes nationales et internationales établies en matière de travail et permettent de réduire les risques professionnels et autres effets préjudiciables sur les travailleurs dans toute la filière;
- d) Promouvoir un environnement physique et une sélection génétique qui assurent la conformité aux normes de bien-être de l'OIE, y compris les «cinq principes».

## **III B - LIEN ENTRE LES PETITS EXPLOITANTS ET LES MARCHÉS – RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE POLITIQUES**

20. Le Comité a examiné les documents intitulés «Établir un lien entre les petits exploitants et les marchés – Projet de décision» (CFS 2016/43/4) et «Établir un lien entre les petits exploitants et les marchés – Recommandations» (CFS 2016/43/5) qui ont été présentés par Mme Anna Gebremedhin (Finlande), Présidente du Groupe de travail à composition non limitée sur les petits exploitants.

21. Le Comité:

- a) s'est félicité du travail accompli par le Groupe de travail à composition non limitée sur l'établissement d'un lien entre les petits exploitants et les marchés;
- b) a approuvé le document CFS 2016/43/5 «Établir un lien entre les petits exploitants et les marchés – Recommandations», en soulignant qu'il s'agit de recommandations non contraignantes dont l'application est facultative;
- c) a encouragé toutes les parties prenantes à diffuser les recommandations aux niveaux local, national, régional et mondial, à en faire usage et à en faciliter l'application lorsqu'elles définissent leurs stratégies, politiques et programmes en rapport avec l'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés;
- d) a encouragé toutes les parties prenantes à recueillir des informations sur les expériences et les enseignements tirés de l'application de ces recommandations et a demandé au Groupe de travail à composition non limitée du CSA sur le suivi d'organiser, dans la mesure où les ressources le permettent, un événement dans le cadre d'une session plénière future du CSA, en vue de dresser un bilan pour mettre en commun les enseignements tirés et évaluer la pertinence actuelle, l'efficacité et l'application des recommandations;
- e) a invité toutes les parties prenantes à faciliter le suivi en recensant, évaluant et facilitant l'échange d'expériences dans des domaines clés, notamment les méthodes de collecte de données, la sécurité sanitaire des aliments et les programmes d'achats publics;
- f) a décidé de transmettre ces recommandations aux organes directeurs de la FAO, du Programme alimentaire mondial (PAM) et du Fonds international de développement agricole (FIDA), pour examen, en vertu du paragraphe 17 de l'article XXXIII du Règlement général de la FAO et du paragraphe 1 de l'article X du Règlement intérieur du CSA, et conformément au paragraphe 22 du document relatif à la réforme du CSA;
- g) a décidé de demander à l'Assemblée générale des Nations Unies, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, d'examiner et d'approuver ces recommandations, et d'en assurer une large diffusion auprès de tous les organismes et institutions compétents des

Nations Unies, conformément au paragraphe 15 de l'article XXXIII du Règlement général de la FAO, au paragraphe 4 de l'article X du Règlement intérieur du CSA et au paragraphe 21 du document relatif à la réforme du CSA;

h) est convenu d'incorporer ces recommandations dans le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

## IV. AXES DE TRAVAIL ET BILAN ACTUALISÉ DES ACTIVITÉS DU CSA

### IV.A MOBILISATION DU CSA AU SERVICE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030

22. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a examiné le document intitulé «Mobilisation du CSA au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris projet de décision» (CFS 2016/43/6), qui a été présenté par M. Willem Olthof (Union européenne), président du Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable (ODD).

23. Le Comité:

- a) s'est félicité du travail accompli par le Groupe de travail à composition non limitée sur les ODD;
- b) a approuvé<sup>12</sup> le document intitulé «Mobilisation du CSA au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris projet de décision» (CFS 2016/43/6), qui a été établi conformément aux décisions prises lors de la quarante-deuxième session du CSA (rapport final CFS 2015/42 et document CFS 2015/42/12) et indique de quelle manière le CSA aidera les pays à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à atteindre les ODD, conformément à son mandat;
- c) a invité le Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail pluriannuel et Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi à examiner plus en détail les suggestions formulées dans la proposition et qui se rattachent à leurs travaux (paragraphe 9, 10, 11 et 14) et à présenter les résultats de leur réflexion à la quarante-quatrième session du CSA;
- d) a décidé que le Comité communiquerait directement au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, selon qu'il jugera approprié, des contributions régulières, un temps voulu;
- e) a recommandé que la contribution du CSA à la réunion de 2017 du Forum politique de haut niveau sur le thème «Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation», et l'examen approfondi des ODD 1, 2, 3, 5, 9 et 14, soient fondés sur les orientations ci-après, qui sont issues des débats du Comité réuni en plénière, tout en conservant la souplesse voulue pour tenir compte du programme du Forum politique de haut niveau, lorsqu'il serait rendu public:
  - Afin de renforcer l'impact de la contribution du CSA au Forum politique de haut niveau, celle-ci devrait être introduite par un petit nombre de messages clés brefs, tant sur les thèmes généraux à l'examen que sur les liens avec le sous-ensemble d'objectifs faisant l'objet d'un examen approfondi.
  - Ces messages clés devraient attirer l'attention sur les activités du CSA sur les grandes questions transversales pertinentes, et souligner l'importance de l'approche multipartite du CSA. Ils pourraient également appeler les pays à

<sup>12</sup> Prenant note de la Déclaration figurant à l'annexe D du présent rapport.

reprendre les produits pertinents du CSA dans leurs politiques, législations et plans nationaux.

- Le Groupe de travail devrait prendre comme point de départ le plan proposé dans la Note indicative CFS 2016/43/Inf.16 pour l'élaboration de la contribution du CSA en 2016-2017.
- La contribution devrait être adaptée aux besoins du Forum politique de haut niveau.
- La contribution pourrait faire référence aux travaux approuvés en plénière mais non encore achevés, sans préjuger de leurs résultats.
- La contribution devrait servir à soutenir l'engagement du CSA dans les processus pertinents se déroulant à l'ONU, à New York, selon qu'il conviendra.

f) a également décidé, s'agissant de la réunion de 2017 du Forum politique de haut niveau, de charger le Bureau du CSA d'approuver la contribution du Comité, qui aura été élaborée par consensus par le Groupe de travail à composition non limitée sur les ODD, conformément aux orientations formulées lors de la plénière, et qui sera communiquée par la Présidente du CSA;

g) a encouragé tous les membres du CSA et les parties prenantes à participer activement aux travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies et de ses organes subsidiaires; à communiquer et à diffuser les décisions du CSA ayant trait aux ODD; et à améliorer la collaboration avec d'autres organismes mondiaux et régionaux qui participent au suivi et à l'examen de l'exécution du Programme 2030, notamment les forums régionaux sur le développement durable.

## **IV.B SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DU CSA**

### **i) Cadre de référence pour la mise en commun des expériences et des bonnes pratiques**

24. Le Comité a examiné le document intitulé «Cadre de référence pour la mise en commun des expériences et des bonnes pratiques relatives à l'application des décisions et recommandations du CSA au travers de manifestations nationales, régionales et mondiales, y compris projet de décision» (CFS 2016/43/7), qui a été présenté par M. Robert Sabiiti (Ouganda), Président du Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi.

25. Le Comité:

- a) s'est félicité du travail accompli par le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi;
- b) a approuvé le document CFS 2016/43/7, qui donne des indications aux parties prenantes de la sécurité alimentaire et de la nutrition sur la mise en commun de leurs expériences et de leurs bonnes pratiques dans l'application des décisions et recommandations du CSA, comme contribution à l'élaboration progressive d'un mécanisme de suivi novateur. Ce document sert aussi de cadre de référence aux parties prenantes de la sécurité alimentaire et de la nutrition lorsqu'elles contribuent aux manifestations thématiques mondiales qui sont régulièrement organisées lors des sessions plénières du CSA, sous réserve des ressources disponibles, en vue de faire le point sur l'utilisation et l'application des décisions et recommandations du CSA, à commencer par les principaux produits, stratégiques et catalyseurs, du Comité. Le document a été élaboré conformément à la décision prise par le CSA à sa quarante-deuxième session (CFS 2015/42 Rapport final);
- c) a encouragé, comme approuvé à sa quarante et unième session, les parties prenantes à continuer de mettre en commun leurs expériences et leurs pratiques optimales, sur la base du

volontariat et au moyen de manifestations mondiales, régionales ou nationales, sous réserve des ressources disponibles, en appliquant l'approche recommandée dans le document CFS 2016/43/7;

d) a recommandé que le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi poursuive ses travaux en 2017 en vue de décider de quelle manière il continuera de suivre régulièrement la mise en œuvre des produits du CSA, en tirant des enseignements de la manifestation thématique mondiale organisée pendant la quarante-troisième session du CSA.

## **ii) Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers - manifestation thématique mondiale**

26. Le Comité:

a) s'est félicité de la manifestation thématique mondiale, qui pour la première fois a permis aux participants de mettre en commun l'expérience acquise et de faire le point sur l'utilisation et l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (les Directives), en vue de suivre les progrès accomplis dans leur mise en œuvre;

b) a pris note de la synthèse présentée dans les documents intitulés «Expériences et bonnes pratiques concernant l'utilisation et l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale – Synthèse et principaux éléments» (CFS 2016/43/8) et «Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers – manifestation thématique mondiale» (CFS 2016/43/INF/17 Rev.1).

27. Le Comité a formulé les conclusions suivantes:

a) Les contributions reçues des parties prenantes au CSA montrent que les Directives sont utilisées et appliquées par de nombreux pays depuis leur approbation par le CSA, en 2012.

b) D'après les contributions reçues ([http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs1516/OEWG\\_Monitoring/3rd\\_Meeting/Compilation\\_of\\_VGGT\\_Submissions\\_30\\_June\\_\\_2016.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs1516/OEWG_Monitoring/3rd_Meeting/Compilation_of_VGGT_Submissions_30_June__2016.pdf)), l'utilisation et l'application des Directives ont sans doute eu un impact direct sur quelque 2 millions de personnes. Une fois mis en application, les cadres juridiques et politiques, qui ont été réformés et alignés sur les Directives, auront des retombées importantes sur une proportion élevée de la population. La normalisation des indicateurs quantitatifs utilisés par les différents pays pour mesurer les résultats permettrait d'améliorer les futures analyses quantitatives.

c) L'utilisation et l'application des Directives devrait faire l'objet d'un suivi régulier, conformément au «Cadre de référence pour la mise en commun des expériences et des bonnes pratiques relatives à l'application des décisions et recommandations du CSA au travers de manifestations nationales, régionales et mondiales» adopté par le Comité à sa quarante-troisième session, qui reconnaît l'intérêt d'un suivi à la fois qualitatif et quantitatif.

d) Certains membres ont souligné l'importance d'un mécanisme de suivi qui soit solide, fondé sur des données probantes et ouvert à la participation de tous, ainsi que de la participation des organismes ayant leur siège à Rome.

e) Il est peu probable que les contributions volontaires reçues couvrent l'éventail complet de l'emploi et de l'application des Directives et, elles ne constituent pas une réelle base de référence pour les futurs travaux de suivi. Elles donnent cependant des informations sur ce qui est fait, par qui et avec quels résultats.

f) Les principales difficultés observées étaient notamment:

- la difficulté d'assurer une représentation effective des principaux bénéficiaires dans le dialogue entre les parties prenantes;
- la connaissance et la compréhension limitées des Directives par les parties prenantes;
- la violence à l'égard des défenseurs des droits de l'homme œuvrant en faveur du respect des droits de propriété foncière.

g) Plusieurs bonnes pratiques se sont dégagées des discussions et des contributions, notamment:

- toutes les parties prenantes, à commencer par les femmes et les jeunes, les groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés, et les populations touchées par tous les types de conflits, y compris des crises prolongées, se sont vu donner les moyens d'agir, et ainsi de participer activement aux initiatives en faveur du respect des droits fonciers, de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes;
- la création de plateformes multipartites inclusives qui ont permis, d'une part, de rassembler toutes les parties prenantes concernées, en particulier celles dont les moyens d'existence dépendent d'un accès aux terres et aux ressources naturelles, et d'autre part, de garantir leur participation régulière, transparente et ouverte aux processus décisionnels en matière de gouvernance des régimes fonciers;
- la promotion d'un engagement politique solide et soutenu, aux niveaux national et local, pour garantir une prise en main nationale;
- l'incorporation des Directives dans les politiques, les législations et les systèmes nationaux selon le cas, ainsi qu'à leur intégration et à leur harmonisation avec les initiatives et les priorités nationales;
- le partage des données d'expérience aux niveaux national et international, ce qui a conduit à une plus grande prise de conscience, au renforcement mutuel et à la consolidation des compétences techniques et des mécanismes de mise en œuvre ainsi qu'au renforcement des capacités.

#### **IV.C MOBILISATION DU CSA AU SERVICE DE LA NUTRITION**

28. Le Comité a examiné le document intitulé «Mobilisation du CSA au service de la nutrition» (CFS 2016/43/9), présenté par M. Khaled El-Taweel (Égypte), Président du Groupe de travail à composition non limitée sur la nutrition.

29. Le Comité:

- a) s'est félicité du travail accompli par le Groupe de travail à composition non limitée sur la nutrition;
- b) a approuvé le document (CFS 2016/43/9) qui propose un cadre pour l'intensification de la contribution du CSA à la lutte mondiale contre la malnutrition sous toutes ses formes. Ce document a été préparé conformément à la décision prise par le CSA à sa quarante-deuxième session (CSA 2015/42 rapport final) de recenser les possibilités découlant de la Déclaration de Rome sur la nutrition et du Cadre d'action adopté à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), en tenant compte des objectifs de développement durable concernés, et d'exposer une vision claire du rôle du CSA en matière de nutrition, accompagnée d'un plan de travail visant des résultats concrets pour 2017 et au-delà.
- c) a invité le Groupe de travail à composition non limitée sur la nutrition à poursuivre son travail en 2016-2017 à l'appui des activités prévues pendant la période intersessions précédant la quarante-quatrième session du CSA, à savoir:

- examiner l'avant-projet du rapport sur la nutrition et les systèmes alimentaires rédigé par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE), étant entendu que les membres du Groupe de travail à composition non limitée feront part de leurs commentaires au HLPE à titre individuel et volontaire;
- étudier le programme de travail de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), déterminer les contributions potentielles du CSA dans le cadre du mandat qui lui est confié et présenter une proposition à ce sujet à la quarante-quatrième session du CSA.

d) a demandé au Secrétariat du CSA d'organiser, sous réserve des ressources disponibles, plusieurs manifestations pour faire émerger une vision commune des enjeux et jeter les fondements d'une intervention éclairée du Comité sur les plans de la coordination et de la convergence des politiques.

#### IV.D PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL

30. Le Comité a examiné le document intitulé «Conclusions du Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail pluriannuel du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) (y compris projet de décision)» (CFS 2016/43/10 ), qui a été présenté par M. Md Mafizur Rahman (Bangladesh), Président du Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail pluriannuel du CSA.

31. Le Comité:

- a) s'est félicité du travail accompli par le Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail pluriannuel du CSA;
- b) a demandé au Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) de mener une étude sur le thème suivant, afin de la présenter au CSA, en séance plénière, en 2018: «Partenariats multipartites pour le financement et l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030», conformément à la proposition figurant à l'annexe E;
- c) a pris note de la décision prise par le Bureau du CSA de charger le HLPE de rédiger une note sur les questions cruciales et émergentes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, qui serait présentée au Comité au plus tard à la fin de l'année 2017 afin d'éclairer les travaux futurs du Comité;
- d) a adopté les critères suivants pour le choix des activités futures du CSA, en complément des critères indiqués dans l'annexe 1 du document portant la cote CFS 2015/42/12: «Contribution au Programme de développement durable à l'horizon 2030: la pertinence de l'activité envisagée au regard de certains aspects du Programme 2030 et des ODD relevant du mandat du CSA est établie et la contribution que celle-ci peut apporter à la mise en œuvre du Programme est clairement énoncée»;
- e) a recommandé que le Groupe de travail poursuive ses travaux en vue de présenter une proposition praticable et réaliste concernant les activités que le CSA pourrait mener en 2018-2019, aux fins d'approbation par le CSA en séance plénière en 2017, compte tenu des ressources disponibles et de la nécessité de maintenir la charge de travail à un niveau raisonnable;
- f) a encouragé tous les membres du CSA à verser au budget du CSA des ressources extrabudgétaires non assorties d'une obligation d'affectation et à veiller à ce que des ressources soient disponibles pour la traduction et l'interprétation, et a pris note de l'importance de ces services pour la participation des parties prenantes;
- g) a encouragé en outre les membres du CSA à rechercher des solutions de long terme pour le budget du CSA afin de répondre à la nécessité de prévisibilité basée sur le consensus.

#### **IV. E FORUM SUR LE THÈME «URBANISATION, TRANSFORMATION DES ZONES RURALES ET INCIDENCES SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION»**

32. Le Comité:

- a) a pris note de l'aperçu présenté dans les documents intitulés «Urbanisation, transformation des zones rurales et incidences sur la sécurité alimentaire et la nutrition: Principaux domaines nécessitant une attention au niveau des politiques et rôle possible du CSA» (CFS 2016/43/11) et «Ordre du jour et déroulement du Forum du CSA sur le thème «Urbanisation, transformation des zones rurales et incidences sur la sécurité alimentaire et la nutrition» (CFS 2016/43/INF/19 Rev.1);
- b) s'est félicité de la tenue du Forum, qui est la première occasion donnée à l'ensemble des intervenants d'échanger des vues et des connaissances pratiques acquises par l'expérience sur les défis à relever, les opportunités à saisir et les résultats positifs qui découlent de l'application d'approches rurales-urbaines plus intégrées ;
- c) a reconnu qu'il était important de comprendre les grandes tendances et les facteurs qui déterminent les dynamiques rurales-urbaines et leurs incidences sur la sécurité alimentaire et la nutrition à l'échelle mondiale afin d'adopter des politiques appropriées;
- d) a examiné certains des domaines nécessitant une attention au niveau des politiques, notamment: l'accès à la nourriture, l'alimentation insuffisamment variée, les modes de consommation et la nutrition, la pauvreté, la jeunesse, les migrations, la marginalisation des groupes vulnérables, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'innovation, les approches globales et intégrées, les données, le changement climatique, les terres et les ressources naturelles et le manque d'infrastructures et de services;
- e) rappelant le paragraphe 35 du Programme de travail pluriannuel du CSA pour 2016-2017 et s'appuyant sur les débats du Forum et les conclusions de la conférence Habitat III, a demandé au Groupe de travail à composition non limitée sur l'urbanisation et la transformation rurale de se réunir en 2017 pour convenir d'un processus visant à rassembler les connaissances acquises par l'expérience et les approches efficaces en matière de politiques afin de traiter les problématiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans le contexte de l'évolution des dynamiques entre les espaces rural et urbain;
- f) a encouragé le Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail pluriannuel, qui continue de définir les priorités des activités du CSA pour l'exercice biennal 2018-2019, à décider s'il convenait de produire un rapport du HLPE sur l'urbanisation et la transformation des zones rurales, compte tenu de la charge de travail du CSA et des ressources disponibles.

#### **IV.F CADRE STRATÉGIQUE MONDIAL POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION**

33. Le Comité a examiné les documents intitulés «Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition - Projet de décision» (CFS 2016/43/12) et «Cinquième version du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition (2016)» (CFS 2016/43/13), qui ont été présentés par Mme Fernanda Mansur Tansini (Brésil), Présidente du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre stratégique mondial.

## 34. Le Comité:

- a) a approuvé la Cinquième version du Cadre stratégique mondial (2016), qui englobe les recommandations concernant les politiques relatives à la contribution de l'eau à la sécurité alimentaire et à la nutrition, approuvées par le CSA à sa quarante-deuxième session (2015), ainsi que des statistiques à jour extraites de L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2015. Cette version contient également un paragraphe sur le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées, également approuvé par le CSA à la même session (2015);
- b) a encouragé toutes les parties prenantes à promouvoir et à utiliser la Cinquième version du Cadre stratégique mondial (2016), étant entendu que celui-ci est de nature facultative;
- c) s'est félicité du travail qu'accomplit le Groupe de travail à composition non limitée pour effectuer la première mise à jour périodique du Cadre, laquelle sera présentée au CSA, pour approbation, à sa quarante-quatrième session, en 2017.

## V. L'ÉTAT DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LE MONDE ET LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030

## 35. Le Comité:

- a) s'est félicité de la note d'information intitulée «Suivi de la sécurité alimentaire et la nutrition à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030: Bilan et perspectives» établie par la FAO, le FIDA et le PAM, ainsi que de la présentation effectuée au nom des trois organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome par M. Pietro Gennari, coordonnateur et statisticien en chef de la FAO;
- b) a reconnu qu'il était nécessaire d'adopter une approche plus globale pour suivre et évaluer les progrès accomplis quant à la réalisation de l'objectif de développement durable 2 (ODD 2) qui vise à éliminer la faim, à assurer la sécurité alimentaire, à améliorer la nutrition et à promouvoir une agriculture durable;
- c) a par ailleurs accueilli favorablement la proposition relative à un suivi intégré des progrès accomplis s'agissant des cibles de l'ODD 2 et d'autres ODD par l'intermédiaire des futurs rapports annuels sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde, publiés conjointement par la FAO, le FIDA et le PAM, en collaboration avec l'OMS, l'UNICEF et la Banque mondiale;
- d) s'est également montré favorable au recours à l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue comme méthode nouvelle et améliorée d'évaluation de l'insécurité alimentaire pour un suivi systématique de toutes les formes de malnutrition dans le cadre des futurs rapports sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde;
- e) a noté qu'un accord avait été trouvé sur les principaux indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis en matière de concrétisation de l'ODD 2, mais que les lacunes dans les données et les problèmes de méthode demeuraient tels qu'il était impossible pour le moment d'évaluer correctement et efficacement la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la durabilité de l'agriculture dans les temps voulus et d'effectuer des comparaisons entre pays;
- f) a reconnu qu'il était nécessaire de promouvoir l'instauration de partenariats et la collaboration internationale pour combler ces lacunes, tout en soulignant le rôle clé des organisations du système des Nations Unies à l'appui des pays à cet égard, appui fourni à la demande de ceux-ci.



## **VI. ÉVALUATION DU CSA**

36. Le Comité s'est félicité de la présentation de la responsable de l'évaluation indépendante sur l'efficacité de la réforme du CSA, Mme Angela Bester, qui a fait le point de l'évaluation, de l'approche adoptée et de la méthode suivie. Le rapport d'évaluation final devrait être prêt à la fin de mars 2017.

## **VII. QUESTIONS DIVERSES**

### **A. MEMBRES DU NOUVEAU BUREAU ET MEMBRES SUPPLÉANTS**

37. Le Comité est convenu de modifier comme suit la composition du Bureau du CSA en ce qui concerne le Groupe régional Amérique latine et Caraïbes et le Groupe régional Europe, respectivement:

- a) le Brésil et le Mexique en tant que nouveaux membres du Bureau et l'Argentine et l'Équateur comme suppléants;
- b) l'Allemagne en tant que nouveau membre du Bureau et l'Italie comme suppléant.

### **B. ORGANISATION DE LA SESSION D'OCTOBRE 2017 DU CSA**

38. Le Comité a recommandé que sa quarante-quatrième session se tienne au Siège de la FAO, à Rome, du 9 au 13 octobre 2017, comme indiqué dans le calendrier provisoire des sessions des organes directeurs de la FAO. Les dates exactes seront arrêtées par le Directeur général, en consultation avec le président du Comité.

### **C. ADOPTION DU RAPPORT**

39. Le présent rapport a été adopté le 21 octobre 2016.

## ANNEXE A

## ORDRE DU JOUR DE LA SESSION

**Horaires de la quarante-troisième session du CSA**

*Les séances du matin se dérouleront de 10 heures à 13 heures et celles de l'après-midi, de 15 heures à 18 heures.*

**Un CSA plus vert**

*En accord avec l'initiative ONU – Du bleu au vert, qui vise à rendre les réunions plus respectueuses de l'environnement au sein du système des Nations Unies, les délégués sont invités à noter que la quarante-troisième session du CSA fera l'objet de mesures d'économies de papier. À l'instar de la pratique en vigueur les années précédentes, tous les documents d'information seront disponibles en version électronique. Des documents seront imprimés à la demande, en quantité limitée. On pourra se procurer des tirages sur papier auprès du comptoir de distribution de la documentation, au centre coréen des services de conférence (premier étage du bâtiment A) du 17 au 21 octobre, de 8 h 30 à 18 heures: Vous pouvez demander l'impression des documents nécessaires:*

- *soit en vous adressant directement au comptoir des documents,*
- *soit en envoyant à l'avance un courriel précisant les documents et versions linguistiques souhaités à l'adresse CFS43-Print@fao.org puis en allant les retirer au comptoir des documents.*

*Pour obtenir de plus amples informations, voir la page web de la quarante-troisième session du CSA [www.fao.org/cfs/cfs43].*

**I. QUESTIONS D'ORGANISATION {pour décision}**

- a) Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
- b) Composition du Comité
- c) Composition du comité de rédaction

*Documents d'information:*

- *Ordre du jour provisoire annoté (CFS 2016/43/1/Rev.2)*
- *Calendrier provisoire (CFS 2016/43/Inf. 1)*

**II. SÉANCE D'OUVERTURE {pour information et examen}**

La séance d'ouverture comportera deux volets: 1) les observations liminaires des intervenants et 2) une allocution principale sur le thème «Systèmes alimentaires durables, nutrition et changement climatique». Les délégués participants auront la possibilité de s'exprimer sur ce thème pendant trois minutes, la priorité étant accordée aux délégués de haut niveau.

Première partie: Observations liminaires

- a) Observations liminaires de la Présidente du CSA
- b) Message vidéo du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU)
- c) Déclarations des chefs de secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Fonds international de développement agricole (FIDA) et du Programme alimentaire mondial (PAM), ainsi que du Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE)

### III. CONVERGENCE DES POLITIQUES

Conformément au rôle du CSA qui consiste à favoriser la convergence des politiques, le présent point doit permettre de donner des orientations en matière de politiques sur les principales questions relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

#### **d) Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, y compris le rôle de l'élevage**

L'objectif de ce point est d'amorcer un débat ouvert à tous et fondé sur des éléments concrets, qui devrait aboutir à l'adoption de recommandations relatives aux politiques sur les questions concernant le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, y compris le rôle de l'élevage.

À sa quarante et unième session (octobre 2014), le CSA a demandé au HLPE d'élaborer un rapport sur ce thème. Le rapport du HLPE, publié en juillet 2016, apporte des contributions scientifiques et factuelles. Il porte sur des questions de développement agricole durable et vise à évaluer la viabilité économique, environnementale et sociale liée aux quatre dimensions de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (disponibilité, accès, utilisation et stabilité).

Le rapport du HLPE se concentre particulièrement sur la place de l'élevage dans les systèmes agricoles, ce secteur étant l'un des principaux moteurs du développement de la filière agriculture et alimentation ainsi qu'un facteur déterminant dans les changements économiques, sociaux et environnementaux profonds qui sont observés dans les systèmes alimentaires partout dans le monde. Le rapport analyse également les évolutions, les facteurs déterminants et les prévisions concernant la demande future de denrées alimentaires, notamment celles d'origine animale. Il évalue les défis, les menaces et les possibilités qui sont liés à la viabilité du développement agricole au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition. En outre, il propose des moyens d'assurer la durabilité des systèmes mixtes culture-élevage et des solutions pour amorcer et gérer la transition vers des systèmes durables.

M. Yaya Olaniran a été nommé rapporteur par le Bureau du CSA pour tenter de parvenir à un consensus sur un ensemble de recommandations relatives aux politiques. Il a travaillé en étroite collaboration avec les membres du CSA et les participants, avec l'appui technique de la FAO, du FIDA et du PAM, pendant une phase de négociation qui s'est déroulée au Siège de la FAO (Rome) les 8 et 9 septembre et le 12 octobre 2016, en amont de la quarante-troisième session du CSA.

Les résultats de ses travaux figurent dans le projet de recommandations sur le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quels rôles pour l'élevage? Rev 13, octobre 2016 (CFS 2016/43/2/Rev.1), qui est un document d'information relatif à ce point de l'ordre du jour.

Le présent point de l'ordre du jour sera traité en deux parties:

#### **Partie 1 - Débats**

**{pour information et examen}**

Le rapport du HLPE, ainsi que le résumé et les recommandations qui y sont associés, et l'avant-projet de recommandations serviront de base à un débat interactif en plénière.

#### **Deuxième partie – Adoption des recommandations sur les politiques**

**{pour décision}**

Si aucun consensus n'est obtenu à l'issue de la première partie, le rapporteur créera un groupe des amis du rapporteur, qui poursuivra la recherche d'un consensus pendant la semaine, après les séances officielles (autrement dit, en soirée). Les membres sont encouragés à se mettre en relation avec leur groupe régional et les participants, avec les composantes qu'ils représentent, afin de se tenir au courant

des progrès accomplis. Les recommandations sur les politiques qui auront été convenues figureront dans un projet de décision, que le rapporteur présentera en plénière pour approbation.

*Documents d'information:*

- *Note du rapporteur sur le processus et les indications à l'intention des délégués en ce qui concerne la convergence des politiques sur le développement durable de l'agriculture au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, y compris le rôle de l'élevage (CFS 2016/43/Inf. 13)*
- *Avant-projet de recommandations sur le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quels rôles pour l'élevage? Rev 13, octobre 2016 (CFS 2016/43/2/Rev.1)*
- *Synthèse et recommandations du rapport du HLPE sur le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quels rôles pour l'élevage? (CFS 2016/43/3)*
- *Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quels rôles pour l'élevage? – Rapport du HLPE (CFS 2016/43/Inf. 14)*

#### **b) Lien entre les petits exploitants et les marchés: recommandations en matière de politiques**

**{pour décision}**

Les 570 millions d'exploitations agricoles que compte la planète sont majoritairement de faible taille et gérées par des familles. Les 470 millions de petits exploitants (agriculteurs, artisans pêcheurs, éleveurs, paysans sans terre et membres de populations autochtones) fournissent 70 pour cent des produits alimentaires. En outre, 70 pour cent des personnes extrêmement pauvres – dont le nombre total s'élève à 1,4 milliard – vivent en zone rurale et 75 pour cent des ruraux pauvres sont des petits exploitants.

Dans ce contexte, un accès renforcé des petits exploitants aux marchés aurait une incidence positive en matière de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté, ce qui profiterait aux agriculteurs eux-mêmes mais aussi au reste de la population rurale et à la population urbaine.

À la suite du Forum de haut niveau sur l'établissement de liens entre les petits exploitants agricoles et les marchés, tenu en juin 2015, il a été décidé d'élaborer un ensemble de recommandations relatives aux politiques. Ces recommandations contribuent à concrétiser un certain nombre d'objectifs inscrits dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en ce qu'elles permettent de surmonter les principaux obstacles et suggèrent des moyens de mobiliser et d'associer les petits exploitants, en vue d'améliorer de façon plus générale la sécurité alimentaire et la nutrition. Négociées et convenues par les parties prenantes au CSA, elles seront présentées en plénière pour approbation.

*Documents d'information:*

- *Établir un lien entre les petits exploitants et les marchés – Projet de décision (CFS 2016/43/4)*
- *Établir un lien entre les petits exploitants et les marchés – Recommandations (CFS 2016/43/5)*
- *Forum de haut niveau sur l'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés (juin 2015) (CFS 2016/43/Inf. 15)*

#### **IV. AXES DE TRAVAIL ET BILAN ACTUALISÉ DES ACTIVITÉS**

Au titre de ce point, les participants à la plénière recevront des informations actualisées sur les axes de travail et d'autres activités du CSA:

**a) Mobilisation du CSA au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030** **{pour décision}**

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les 17 objectifs de développement durable (ODD) incitent à transformer de manière radicale l'approche adoptée en matière de développement. Il s'agit d'une démarche particulièrement pertinente en ce qui concerne les travaux relatifs aux politiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, qui ont une incidence directe sur la concrétisation de nombre des objectifs et cibles de ce programme intégré. La mise en œuvre est dirigée par les pays mais les parties intéressées, à tous les niveaux, doivent veiller collectivement à ce que les objectifs soient atteints et à ce que personne ne soit laissé pour compte.

Depuis la quarante-deuxième session du CSA, un groupe de travail à composition non limitée sur les ODD réfléchit à la manière dont le CSA peut contribuer à faire avancer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au rôle qu'il peut jouer à cet égard.

Sa proposition, qui sera présentée à la quarante-troisième session du CSA pour approbation, indique comment le CSA, dans le cadre de son mandat, de sa vision et de son rôle, peut le mieux participer à la progression du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Suite à l'approbation de la proposition, y compris la décision que le CSA contribue à la réunion de 2017 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable sur le thème «Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation», les membres du CSA et les parties prenantes seront invités à débattre et à formuler des indications générales sur l'étendue de la contribution du CSA. À l'issue de ces débats, le CSA réuni en plénière pourrait charger son Bureau de parachever sa contribution pendant la période intersessions 2016-2017, en s'appuyant sur les travaux préparatoires du Groupe de travail à composition non limitée.

*Documents d'information:*

- *Mobilisation du CSA au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris projet de décision (CFS 2016/43/6)*
- *Note indicative sur la contribution du CSA à la réunion de 2017 du Forum politique de haut niveau (CFS 2016/43/Inf. 16)*

**b) Suivi de la mise en œuvre des décisions et recommandations du CSA**

**i. Cadre de référence pour la mise en commun des expériences et des bonnes pratiques** **{pour décision}**

En tant que plateforme ouverte à tous, le CSA donne la possibilité aux différentes parties prenantes de partager leur expérience quant à l'utilisation des produits du CSA, et met en lumière et diffuse les bonnes pratiques, ce qui permet de surveiller son efficacité. Compte tenu de la multiplicité des parties prenantes, il est important de prendre connaissance de l'expérience acquise aux niveaux national, régional et international. À cet effet, le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi a élaboré un cadre de référence pour l'organisation de manifestations thématiques permettant de dresser un bilan de la situation. Ce cadre sera présenté pour approbation.

*Document d'information:*

- *Cadre de référence pour la mise en commun des expériences et des bonnes pratiques relatives à l'application des décisions et recommandations du CSA au travers de manifestations nationales, régionales et mondiales, y compris projet de décision (CFS 2016/43/7)*

**ii. Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers – Manifestation thématique mondiale {pour information et examen}**

La manifestation thématique mondiale, guidée par le Cadre de référence pour la mise en commun des expériences et des bonnes pratiques (CFS 2016/43/7) que le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi a élaboré, sera l'occasion de mettre en commun des données d'expérience et de dresser un bilan de l'utilisation et de l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Elle contribuera au suivi des progrès accomplis en matière de mise en œuvre des Directives volontaires. Elle permettra aussi un dialogue interactif entre les diverses parties prenantes, sur la base des expériences et des bonnes pratiques décrites dans les contributions transmises par les parties prenantes au CSA et disponibles sur la page web de la quarante-troisième session du CSA. Les enseignements tirés de cette manifestation thématique seront mis à la disposition des parties prenantes au CSA.

*Documents d'information:*

- *Expériences et bonnes pratiques concernant l'utilisation et l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale – Synthèse et principaux éléments (CFS 2016/43/8)*
- *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers – Manifestation thématique mondiale (CFS 2016/43/Inf. 17/Rev.1)*

**c) Mobilisation du CSA au service de la nutrition {pour décision}**

Compte tenu de son mandat et de ses avantages comparatifs, le CSA est à même d'apporter une contribution importante aux efforts actuels qui visent à lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes. Il peut ainsi participer à la mise en œuvre des recommandations de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la Décennie d'action pour la nutrition, proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution A/70/L.42 du 28 mars 2016. Une proposition concernant la mobilisation du CSA au service de la nutrition, élaborée par le Groupe de travail à composition non limitée sur la nutrition, sera présentée en plénière pour approbation.

*Document d'information:*

- *Mobilisation du CSA au service de la nutrition, y compris projet de décision (CFS 2016/43/9)*

**d) Programme de travail pluriannuel {pour décision}**

Afin d'aider le CSA à déterminer et à hiérarchiser efficacement les points à inscrire à son programme futur, ainsi qu'à faire face aux questions nouvelles et épineuses qui relèvent de son mandat, un groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail pluriannuel du CSA a été créé. Il a pour objectif de faire émerger une vision commune des enjeux auprès d'un large éventail de parties prenantes attachées au CSA. Il poursuivra l'élaboration d'un programme de travail pluriannuel pour l'exercice biennal 2018-2019, qui sera présenté pour approbation à la quarante-quatrième session du CSA, en 2017.

À sa quarante-troisième session, le CSA doit décider du thème que le HLPE abordera dans son rapport de 2018. Les rapports du HLPE fournissent une analyse et des avis scientifiques et fondés sur des connaissances en ce qui concerne des questions relatives aux politiques, dans l'optique de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Ils permettent ainsi d'étayer les travaux du CSA.

*Documents d'information:*

- *Conclusions du Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail pluriannuel du CSA, y compris projet de décision (CFS 2016/43/10)*
- *Rapport intérimaire annuel du CSA 2015-2016 (CFS 2016/43/Inf. 18)*

**e) Forum du CSA sur le thème «Urbanisation, transformation des zones rurales et incidences sur la sécurité alimentaire et la nutrition» {pour examen et décision}**

L'urbanisation rapide et la transformation des espaces ruraux créent des difficultés mais aussi des possibilités s'agissant d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le Forum aura pour objectif de faire mieux comprendre les enjeux, de déterminer les principaux domaines dans lesquels il convient de prêter une attention particulière au niveau des politiques et de définir les rôles possibles du CSA. Ses résultats seront examinés et analysés par les participants au CSA dans le cadre d'un groupe de travail à composition non limitée, réuni à titre exceptionnel, dont les conclusions seront présentées pour approbation à la quarante-quatrième session du CSA (2017).

*Documents d'information:*

- *Urbanisation, transformation des zones rurales et incidences sur la sécurité alimentaire et la nutrition – Principaux domaines nécessitant une attention particulière au niveau des politiques et rôles possibles du CSA, y compris projet de décision (CFS 2016/43/11)*
- *Ordre du jour et déroulement du Forum du CSA sur le thème «Urbanisation, transformation des zones rurales et incidences sur la sécurité alimentaire et la nutrition» (CFS 2016/43/Inf. 19/Rev.1)*

**f) Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition {pour décision}**

Le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition constitue une armature et une référence de portée générale, assorties d'orientations pratiques, en ce qui concerne les stratégies, politiques et interventions relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Élaboré à l'intention des décideurs et des responsables politiques, il regroupe les recommandations pertinentes qui ont été adoptées par le CSA en plénière et tient compte des autres cadres, directives et processus existants.

Le Cadre stratégique mondial est conçu comme un document évolutif susceptible d'être actualisé chaque année par le CSA, réuni en séance plénière, compte tenu des débats menés au sein du Comité sur les questions générales et des procédures ordinaires du CSA.

Il est demandé au CSA d'approuver la cinquième version (2016) du Cadre stratégique mondial, qui englobe les recommandations concernant les politiques relatives à l'eau au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition et se reporte au Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées, tel qu'approuvé par le CSA à sa quarante-deuxième session (2015). Les statistiques extraites de *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2015* figurent également dans ce document.

Le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition est actualisé de façon périodique, ce à plusieurs fins: y intégrer les faits nouveaux qui se font jour dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, le raccourcir, rationaliser son contenu et trouver des solutions pour améliorer sa diffusion. Les résultats de ce travail devraient être présentés pour approbation à la quarante-quatrième session du CSA, en 2017.

*Documents d'information:*

- *Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition – Projet de décision (CFS 2016/43/12)*
- *Cinquième version du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition (2016) (CFS 2016/43/13)*

## V. L'ÉTAT DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LE MONDE ET LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030

**{pour information et examen}**

En 2017, les organismes ayant leur siège à Rome recommenceront à publier un rapport mais en adoptant un nouveau concept en lieu et place de *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde*. Ce document sera axé sur le suivi des ODD. En 2016, ils publieront un rapport autonome sur les questions et les enjeux liés au suivi des indicateurs de l'ODD 2 (faim zéro), qui se composera de trois chapitres: 1) vue d'ensemble des évolutions mondiales des indicateurs concernant la sécurité alimentaire et la nutrition; 2) analyse des lacunes en matière d'information et des difficultés de mesure liées aux indicateurs proposés et 3) liens entre les cibles et les objectifs.

*Document d'information:*

- *Suivre la sécurité alimentaire et la nutrition à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 – Bilan et perspectives (CFS 2016/43/Inf. 20)*

## VI. ÉVALUATION DU CSA

**{pour information}**

Le responsable de l'évaluation indépendante de l'efficacité de la réforme du CSA présentera brièvement les progrès accomplis en la matière; du temps est également prévu pour les questions et les débats.

## VII. QUESTIONS DIVERSES

Au titre de ce point, des informations actualisées portant sur des questions administratives seront communiquées au Comité. Les dispositions relatives à la session de 2017 du CSA seront arrêtées, et le rapport final de la présente session sera adopté.

- |    |  |                        |
|----|--|------------------------|
| a) | Nouveaux membres du Bureau et membres suppléants |                        |
| b) | Organisation de la session d'octobre 2017 du CSA | <b>{pour décision}</b> |
| c) | Adoption du rapport final                        | <b>{pour décision}</b> |



## AUTRES ACTIVITÉS PRÉVUES PENDANT LA SEMAINE:

### MANIFESTATIONS SPÉCIALES

*Lundi 17 octobre, 18 heures - 19 h 30*

#### **Des chaînes de valeur inclusives pour une agriculture durable et une amplification des résultats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition**

Cette manifestation sera l'occasion, pour de multiples parties prenantes, de débattre d'approches fondées sur des chaînes de valeur tenant compte de la nutrition et donnera une idée des progrès accomplis par le groupe de travail des organismes ayant leur siège à Rome. Bien que de nombreuses approches pilotes soient couronnées de succès, il est nécessaire d'adopter une approche plus systématique, se plaçant davantage en amont, afin de reproduire, d'adapter et d'amplifier leurs effets dans le contexte plus vaste de systèmes agroalimentaires inclusifs et durables. Les organismes ayant leur siège à Rome et leurs partenaires ont déterminé plusieurs points de départ, notamment les suivants: activités mixtes ou coordonnées de renforcement des capacités, création de produits axés sur la connaissance et d'outils d'orientation, organisation de sessions de formation conjointes en lien avec les différents programmes nationaux et d'autres processus dirigés par les pays et engagement concerté dans des enceintes internationales pertinentes ayant trait aux politiques.

Participeront à la présente manifestation les organismes ayant leur siège à Rome, des pays, des organismes de coopération technique et financière, des entités de la société civile, des fondations et des institutions de recherche, et des entreprises privées. Des études de cas, des exemples de transposition à plus grande échelle, des enseignements tirés de l'expérience et des bonnes pratiques seront présentés. En outre, les participants seront invités à échanger leurs points de vue sur les difficultés liées à la cohérence des politiques, au renforcement des capacités institutionnelles et aux synergies opérationnelles.

La manifestation portera aussi sur les possibilités de partenariats fondés sur les produits du CSA comme les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées et le Cadre stratégique mondial.

*Document d'information:*

- *Des chaînes de valeur inclusives pour une agriculture durable et une amplification des résultats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition (CFS 2016/43/Inf. 21)*

*Vendredi 21 octobre, 10 heures - 13 heures*

#### **Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030: Traduire les engagements en action, à partir des premiers examens nationaux volontaires**

La réussite de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dépendra de l'aptitude des pays à adapter et à appliquer leurs stratégies nationales afin de concrétiser les ODD. Les modalités de suivi et d'examen utilisées par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable s'appuieront à la fois sur des évaluations nationales des progrès accomplis en ce qui concerne l'ensemble des cibles et objectifs et sur des analyses thématiques mondiales.

Dans le cadre de ce dialogue entre les diverses parties prenantes au CSA, les pays et les parties intéressées qui se sont portés volontaires pourront expliquer comment ils intègrent leurs stratégies en matière de sécurité alimentaire et de nutrition aux différents volets du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les débats s'articuleront autour des questions suivantes:

- 2) Comment la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable sont-elles traitées?
- 3) Les recommandations en matière de politiques et les produits du CSA sont-ils utiles aux pays?
- 4) Quelle contribution les plateformes à parties prenantes multiples apportent-elles à l'élaboration de stratégies?
- 5) En quoi les stratégies permettent-elles de faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte?
- 6) Existe-t-il des plateformes thématiques régionales ou mondiales à l'appui de ces travaux?

Les résultats de la manifestation spéciale seront diffusés afin de faire connaître les premières mesures prises dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau des pays.

*Document d'information:*

- *Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030: Traduire les engagements en action, à partir des premiers examens nationaux volontaires (CFS 2016/43/Inf. 22)*
- *Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030: Traduire les engagements en action, à partir des premiers examens nationaux volontaires – Ordre du jour et déroulement (CFS 2016/43/Inf. 23)*

### **MANIFESTATIONS EN MARGE**

Des manifestations en marge auront lieu tout au long de la semaine. Veuillez vous reporter au calendrier et au guide des manifestations parallèles, disponibles sur la page web de la quarante-troisième session du CSA (<http://www.fao.org/cfs/cfs43/>).

### **EXPOSITION ORGANISÉE À L'OCCASION DES 40 ANS DU CSA**

En 1974, la Conférence mondiale de l'alimentation, par l'intermédiaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, a adopté une résolution recommandant à la FAO de créer un Comité de la sécurité alimentaire mondiale. À l'issue d'une consultation *ad hoc* organisée en mai 1975, le Conseil de la FAO a établi le CSA, qui a tenu sa première réunion en 1976.

À l'origine, le CSA était chargé d'évaluer en permanence les stocks alimentaires et les disponibilités vivrières actuels et futurs, d'estimer périodiquement l'état des stocks alimentaires, d'examiner les mesures prises par les gouvernements pour appliquer l'Engagement international sur la sécurité alimentaire mondiale – également adopté par la Conférence mondiale de l'alimentation en 1974 – et de recommander des interventions de politique générale à court et long termes qui permettent de garantir un approvisionnement en céréales suffisant pour assurer une sécurité alimentaire minimale au niveau mondial.

Le CSA fête ses 40 ans en 2016. Une exposition présentée dans l'Atrium de la FAO retracera les grandes étapes de son histoire et mettra en lumière l'évolution de son rôle au fil des années.

### **MARCHÉ DE L'INFORMATION**

Dans l'Atrium de la FAO, les parties prenantes au CSA pourront présenter de la documentation en lien avec la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi qu'avec le mandat du CSA, et interagir avec les délégués du CSA.

## ANNEXE B

## COMPOSITION DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

Afghanistan	France	Pays-Bas
Afrique du Sud	Gabon	Pérou
Algérie	Ghana	Philippines
Allemagne	Grèce	Pologne
Angola	Guatemala	Portugal
Arabie saoudite	Guinée	Qatar
Argentine	Guinée équatoriale	République de Corée
Australie	Haïti	République de Moldova
Autriche	Hongrie	République populaire
Azerbaïdjan	Îles Cook	démocratique de Corée
Bahamas	Inde	République centrafricaine
Bangladesh	Indonésie	République dominicaine
Bélarus	Iran (République islamique d')	République-Unie de
Belgique	Iraq	Tanzanie
Bénin	Irlande	Roumanie
Bolivie (État plurinational de)	Islande	Royaume-Uni
Bosnie-Herzégovine	Israël	Rwanda
Brésil	Italie	Saint-Marin
Bulgarie	Japon	Samoa
Burkina Faso	Jordanie	Sénégal
Burundi	Kazakhstan	Sierra Leone
Cabo Verde	Kenya	Singapour
Cambodge	Kirghizistan	Slovaquie
Cameroun	Koweït	Slovénie
Canada	Lesotho	Soudan
Chili	Lettonie	Soudan du Sud
Chine	Liban	Sri Lanka
Chypre	Libéria	Suède
Colombie	Libye	Suisse
Congo	Lituanie	Suriname
Costa Rica	Luxembourg	Tchad
Côte d'Ivoire	Madagascar	Tchéquie
Croatie	Malaisie	Thaïlande
Cuba	Mali	Timor-Leste
Danemark	Maroc	Togo
Dominique	Maurice	Trinité-et-Tobago
Égypte	Mauritanie	Turquie
El Salvador	Mexique	Union européenne
Émirats arabes unis	Monaco	(organisation membre)
Équateur	Mozambique	Uruguay
Érythrée	Nicaragua	Venezuela (République
Espagne	Niger	bolivarienne du)
Estonie	Nigéria	Yémen
États-Unis d'Amérique	Norvège	Zambie
Éthiopie	Nouvelle-Zélande	Zimbabwe
Ex-République yougoslave de	Oman	
Macédoine	Ouganda	
Fédération de Russie	Pakistan	
Fidji	Panama	
Finlande	Paraguay	

## ANNEXE C

## LISTE DES DOCUMENTS

<b>Cote</b>	<b>Titre</b>	<b>Point</b>
CFS 2016/43/1/Rev.2	Ordre du jour provisoire annoté	I
CFS 2016/43/2/Rev.1	Projet de recommandations sur le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quels rôles pour l'élevage? Rev. 13 octobre 2016	III.a
CFS 2016/43/3	Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) – Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quels rôles pour l'élevage? Résumé et recommandations	III.a
CFS 2016/43/4	Établir un lien entre les petits exploitants et les marchés – Projet de décision	III.b
CFS 2016/43/5	Établir un lien entre les petits exploitants et les marchés – Recommandations	III.b
CFS 2016/43/6	Mobilisation du CSA au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris projet de décision	IV.a
CFS 2016/43/7	Cadre de référence pour la mise en commun des expériences et des bonnes pratiques relatives à l'application des décisions et recommandations du CSA au travers de manifestations nationales, régionales et mondiales, y compris projet de décision	IV.b i
CFS 2016/43/8	Expériences et bonnes pratiques concernant l'utilisation et l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale – Synthèse et principaux éléments	IV.b ii
CFS 2016/43/9	Mobilisation du CSA au service de la nutrition, y compris projet de décision	IV.c
CFS 2016/43/10	Conclusions du Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail pluriannuel du CSA, y compris projet de décision	IV.d
CFS 2016/43/11	Urbanisation, transformation des zones rurales et incidences sur la sécurité alimentaire et la nutrition – Principaux domaines nécessitant une attention particulière au niveau des politiques et rôles possibles du CSA, y compris projet de décision	IV.e
CFS 2016/43/12	Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition – Projet de décision	IV.f

CFS 2016/43/13	Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition - Cinquième version (2016)	IV.f
CFS 2016/43/Inf.1/Rev.1	Calendrier provisoire	I
CFS 2016/43/Inf.2/Rev.2	Liste des documents	I
CFS 2016/43/Inf.3/Rev.1	Composition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale	I
CFS 2016/43/Inf.4	Liste des délégués, participants et observateurs assistant à la quarante-troisième session du CSA	I
CFS 2016/43/Inf.5	Déclaration relative aux compétences présentée par l'Union européenne	I
CFS 2016/43/Inf.6	Observations liminaires de la Présidente du CSA	II.
CFS 2016/43/Inf.7	Déclaration du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ou de son représentant	II.
CFS 2016/43/Inf.8	Déclaration du Directeur général de la FAO	II.
CFS 2016/43/Inf.9	Déclaration du Président du FIDA ou de son représentant	II.
CFS 2016/43/Inf.10	Déclaration de la Directrice exécutive du PAM ou de son représentant	II.
CFS 2016/43/Inf.11	Déclaration du Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE)	II.
CFS 2016/43/Inf.13	Note du rapporteur sur le processus et les indications à l'intention des délégués en ce qui concerne la convergence des politiques sur le développement durable de l'agriculture au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, y compris le rôle de l'élevage	III.a
CFS 2016/43/Inf.14	Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quels rôles pour l'élevage? Rapport du HLPE	III.a
CFS 2016/43/Inf.15	Forum de haut niveau du CSA sur l'établissement de liens entre les petits exploitants agricoles et les marchés (quarante-deuxième session du CSA – juin 2015) – Document d'information	III.b
CFS 2016/43/Inf.16	Note indicative sur la contribution du CSA à la réunion de 2017 du Forum politique de haut niveau	IV.a
CFS 2016/43/Inf.17 Rev.1	Présentation de la manifestation thématique mondiale sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale	IVb.ii

---

CFS 2016/43/Inf.18	Rapport intérimaire annuel du CSA 2015-2016.	IV d
CFS 2016/43/Inf.19 Rev.1	Ordre du jour et déroulement du Forum du CSA sur le thème «Urbanisation, transformation des zones rurales et incidences sur la sécurité alimentaire et la nutrition»	IV.e
CFS 2016/43/Inf.20	Suivi de la sécurité alimentaire et la nutrition à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 – Bilan et perspectives	IV
CFS 2016/43/Inf.21	Des chaînes de valeur inclusives pour une agriculture durable et une amplification des résultats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition – Document d'information	
CFS 2016/43/Inf.22	Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030: Traduire les engagements en action, à partir des premiers examens nationaux volontaires – Document d'information	
CFS 2016/43/Inf.23	Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030: Traduire les engagements en action, à partir des premiers examens nationaux volontaires – Ordre du jour et déroulement	

**ANNEXE D****DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION RUSSE**

La Russie reconnaît l'importance fondamentale que revêtent le respect et la protection des droits de l'homme, y compris la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Toutefois, nous estimons que la question des droits de l'homme, en général, relève des organismes spécialisés du système des Nations Unies. S'agissant du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), son mandat, conformément aux textes fondamentaux, couvre les activités d'appui à la concrétisation du droit à l'alimentation. Nous nous voyons dès lors contraints de nous dissocier du paragraphe 5 du document CFS 2016/43/6, où il est écrit, à propos des activités du CSA et des objectifs de développement durable relevant du mandat du Comité, «le rôle central que jouent les droits de l'homme», formulation qui n'a pas été convenue. Nous partons du principe que l'inscription de cette formule dans le document, en violation du principe de consensus, n'aura aucune incidence que ce soit sur le mandat du Comité et qu'elle ne constitue pas, ni ne constituera, un précédent en ce qui concerne les travaux du CSA ni ceux d'autres organismes des Nations Unies. Le fait de déborder des compétences qui sont celles des organismes des Nations Unies et d'accorder une place disproportionnée à des questions à la limite de leur mandat risque de nuire à l'efficacité des travaux de ceux-ci.

## ANNEXE E

### THÈME DU RAPPORT DE 2018 DU GROUPE D'EXPERTS DE HAUT NIVEAU SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION (HLPE)

#### Partenariats multipartites pour le financement et l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

##### **A. Contexte et justification**

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) indique non seulement les objectifs de développement durable (ODD), mais aussi les moyens à mettre en œuvre pour les réaliser, compte tenu du Programme d'action d'Addis-Abeba adopté lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Le Programme d'action d'Addis-Abeba reconnaît que l'accès à une alimentation suffisante et nutritive, l'agriculture et le développement rural ainsi que l'élimination de la faim constituent un même domaine d'action élargi dans lequel des investissements accrus et mieux ciblés, soutenus par un financement suffisant, sont nécessaires et pourraient générer des avantages transversaux en termes de développement durable. Le Programme d'action prend aussi explicitement acte du rôle que jouent les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.

Les partenariats à parties prenantes multiples sont appelés à jouer un rôle croissant dans la mise en œuvre du Programme, aux fins de la réalisation des objectifs ambitieux que celui-ci définit, comme il ressort expressément de l'ODD 17 «Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser». Ces partenariats constituent un moyen essentiel de mobiliser et de mettre en commun les données d'expérience, les technologies, les connaissances et les ressources en vue de concrétiser les ODD, notamment en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et d'agriculture durable. Compte tenu de l'envergure du Programme 2030, une attention particulière doit être portée aux moyens de mise en œuvre et, notamment, aux mesures à prendre pour mobiliser les ressources nécessaires. Par ailleurs, pour être efficaces, les partenariats à parties prenantes multiples doivent adopter des approches innovantes, viables et évolutives propres à assurer une mise en œuvre intégrée du Programme.

Les partenariats ont un caractère multipartite dans la mesure où ils rassemblent différents acteurs, aux niveaux national et international, selon des combinaisons diverses: gouvernements, organisations humanitaires et organismes de développement, organismes et organes des Nations Unies, donateurs, fondations, société civile et secteur privé. À ce titre, ils constituent un moyen prometteur et innovant d'améliorer l'efficacité du financement du développement dans le cadre du Programme 2030, sachant que des financements pluriannuels sont essentiels à l'efficacité des partenariats.

Il existe de nombreux types de partenariats, dont certains ont été amplement décrits, mais on ne dispose pas d'étude comparative et systémique qui permettrait de tirer des enseignements des partenariats multisectoriels qui sont (ou ont été) opérationnels en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Il faudrait qu'on sache quels types de partenariats offrent le meilleur potentiel pour faciliter la mise en œuvre du Programme 2030 et quels sont les partenariats les plus prometteurs en termes de financements innovants et d'accès aux ressources, de transfert de technologie et de renforcement des capacités.

Le HLPE pourrait combler cette lacune et faire le point sur les nouveaux éléments factuels, analyser les tendances, recenser les possibilités nouvelles et les défis à relever et, enfin, formuler des recommandations susceptibles de déboucher sur des politiques fondées sur des données concrètes, s'agissant des partenariats propres à mobiliser des moyens au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Le Groupe d'experts de haut niveau pourrait également étudier la possibilité de renforcer le rôle et l'efficacité des partenariats à parties prenantes multiples comme moyen de renforcer l'effort d'innovation, les ressources et les mesures prises pour réaliser les ODD, une attention particulière étant portée aux objectifs relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition.



Le rapport du Groupe d'experts tiendrait également compte des mesures indiquées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, une attention particulière étant portée aux moyens de mise en œuvre pour la réalisation des objectifs en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, ces moyens provenant de sources diverses et s'inscrivant dans le cadre de divers accords de partenariat, à savoir notamment: ressources nationales publiques et privées; ressources privées extérieures (avec ou sans but lucratif); ressources publiques extérieures (aide publique au développement); et ressources non financières, comme indiqué dans le Programme d'action d'Addis-Abeba.

## **B. Pertinence et impact**

Le rapport du HLPE pourrait apporter une contribution utile à la mise au point des politiques, initiatives et investissements nécessaires à un financement et une mise en œuvre efficaces du Programme 2030, une attention particulière étant portée aux objectifs relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition, et à l'établissement de partenariats multipartites aux niveaux mondial, régional et national. Il permettrait de formuler des recommandations concernant les possibilités et les défis associés aux différentes formes de partenariats à parties prenantes multiples.

En demandant ce rapport, le CSA contribuerait aux efforts consentis au niveau mondial pour concrétiser les ODD; il rattacherait les objectifs liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition (notamment l'ODD 2) à l'ODD 17 et appellerait l'attention sur les différents types de partenariats susceptibles d'assurer des financements plus importants et plus efficaces au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Les enseignements et les recommandations qui en seraient issus pourraient aussi être utiles à la mise en œuvre de l'ensemble du Programme 2030.

De par son mandat et de par sa capacité à rapprocher examen factuel et débats politiques concrets faisant intervenir de multiples acteurs, le CSA est particulièrement bien placé à cet égard. Il rassemble des parties prenantes qui sont dotées d'une grande expérience en matière de partenariat. Par ailleurs, les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, particulièrement pertinents aux fins du rapport, attestent la capacité du Comité à évaluer et à définir le rôle des différentes parties prenantes dans le cadre d'un partenariat. La question des partenariats exige une approche multidisciplinaire que le HLPE peut assurer d'une manière particulièrement efficace de par sa capacité à mobiliser, dans toutes les régions du monde, l'éventail des compétences requises, depuis l'économie agricole, les finances, la gouvernance et la sociologie jusqu'au développement rural.

Il existe tout un corpus de recherches et de nombreuses initiatives, aux niveaux national, régional et mondial, sur les partenariats et les mécanismes de financement, venant à l'appui du Programme 2030 et constituant un ensemble important d'éléments factuels dont on peut tirer parti.

## **C. Points à examiner**

L'objet du rapport sera d'étudier les partenariats quant à leur efficacité, à leur incidence et à leurs résultats au regard des objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition, dans le cadre du Programme 2030. Il doit permettre de déterminer comment les partenaires peuvent renforcer leur coopération dans le cadre de partenariats pleinement opérationnels, à parties prenantes multiples travaillant conjointement à la réalisation d'objectifs communs:

- partenariats/plateformes sur le modèle du CSA, établis au niveau national pour traiter les questions de sécurité alimentaire et de nutrition et aider les pays à mettre en œuvre les produits du Comité;
- partenariats public-privé-producteurs pour une agriculture durable;
- partenariats faisant intervenir les systèmes des Nations Unies, notamment partenariats pilotés par des organismes des Nations Unies et partenariats à parties prenantes multiples faisant

intervenir des organismes des Nations Unies s'occupant de la sécurité alimentaire et de la nutrition;

- partenariats avec des institutions multilatérales de financement du développement, visant notamment des opérations d'investissement du secteur privé, en particulier pour améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises de l'agroalimentaire aux financements;
- partenariats rassemblant des organisations de producteurs agricoles et des associations et coopératives d'agriculteurs;
- partenariats avec des fondations (philanthropiques) au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition et d'une agriculture durable;
- partenariats pour une consommation durable et responsable au service de la sécurité alimentaire et d'une meilleure nutrition;
- plateformes nationales et régionales visant à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition;
- coopération Sud-Sud et coopération triangulaire;
- partenariats pour la sécurité alimentaire et la nutrition visant à ce que personne ne soit laissé pour compte, une attention particulière étant portée sur les aspects pertinents - protection sociale, préparation aux situations d'urgence et intervention en cas de crise, et renforcement des capacités.